



Credit a la consommation l'huissier passer au bout de 3 ans

Par cataliya, le 03/11/2014 à 15:20

Bonjour je ne sais pas si quelqu'un peut me renseigner , voilà y a 3 ans j'ai contracter un crédit à la consommation en été 2011 , que je n'ai jamais régler car ce crédit devais être pour mon amie qui été interdit bancaire et souhaiter s'offrir un voiture moi étant pas fiché à la banque de france j'ai accepter de le faire pour lui et il m'avais promis de me payer les mensualité part mois pour rembourser hors il n'a pas respecter des le début son accord jusqu'à ce jour , j'ai fini part perdre mon emploi et etre obligé revenir chez ma mère avec mes 2 enfants je suis actuellement au rsa à 770 euros part mois , ce matin durent une discussion avec ma mère j'entend taper à la porte fortement (sincèrement j'ai cru à un débarquement de force de police tellement c'était abusif de taper comme sa) une dame et 2 homme la dame été le lhuissier de justice insister d'un serrurier et l'autre je ne sais pas elle ai venu pour ce credit au bout de 3 ans a part mavoir demander si je travailler encore , combien je percevais de ressource je lui dit actuellement 770 euros et a ete jusqu'a demander a ma mere si elle pouvais pas maider nimporte quoi deja pas tres aimable limite elle jouet lindimidation vraiment pas poli du tout !!!!! Bref elle m'a juste donner une papier de passage quel à fait signer à moi et les 2 hommes et elle le papier de la somme que je devais et que je devais apelait le ssecrétariat pour voir les mmensualité qu'on peut mettre en place j'aidonc proposé 50 euros part mois car avec deux enfants à charge toute seule sans pension rien je vois pas comment je pourrai tout les mois donner 200 euros comme sa la secretaire qui soccuper des mensualité s'en fiché elle m'a juste dit 100 part mois c'est tout ce que je peut faire de mieux et c'est déjà très urgent votre dossier donc je pense que le urgent voulais bien dire qu'il n'a pas u recours auprès du tribunal comme avoir le droit de venir chez ma mère qui d'ailleurs je sais pas comment il savais que jetais la en tout cas vu cela je pense pas qu'il y a eu recours devant le tribunal car elle m'a directement demander comment j'allais payer pas que jetais obliger de payer mais que c'était urgent donc voilà je me demande juste , es ce qu'il son droit de venir chez moi me demander de payer le crédit au bout de 3 ans ? On til droit de refuser une somme qu'on leur dit ? Et on til droit de noter des bien qui ne son pas à moi sachant que je ne suis pas chez moi et que je lui ai dit ? Et ce que je suis obliger de payer la première mensualité de 100 euros qui me réclame avant le 10 comme elle m'a dit au téléphone que j'avais jusqu'au 10 novembre pour payer la première mensualité , mais je trouve sa dingue de venir au bout de 3 ans . J'espère que vous pourriez m'aider car je suis vraiment inquieté de tout sa j'ai déjà trèspeut de ressource eet même 100 euros cela fait beaucoup pour moi mais j'ai la forte impression que le délais est passer surtout quel n'est pas venu en me disant nous somme la part décision du juge mais nous somme la pour la dette de crédit lyonnais .